

## RETRAITES :

# Tout-e-s concerné-e-s ! La farce du grand-père !

*Il n'aura pas fallu longtemps pour que les discours visant à rassurer les cheminots sur la question de l'application pleine et entière de la contre-réforme des retraites se heurtent à la dure réalité. Dans ses discours et ses déclarations auprès des O.S, le gouvernement annonce bien une application pleine et entière des dispositions générales pour tout le monde, contractuel-le-s, cheminot-e-s au statut, jeunes et vieux travailleurs du rail. En fait, pas de clause du grand père mais à la place, application des trois principales mesures antisociales pour tout le monde !*

## L'âge d'ouverture des droits repoussé de 2 ou 3 ans ... de lourdes conséquences sur l'âge pivot ...

Même si nous attendons tous de savoir quel âge aura retenu notre président jupitérien pour repousser la possibilité d'un départ à la retraite, une chose est certaine, cela aura une répercussion directe sur l'âge d'ouverture des droits qui serait repoussé à 54/55 ans pour les ADC, 59/60 ans pour les autres cheminot-e-s au statut et 64 ou 65 ans pour les contractuel-le-s. Cette disposition va automatiquement augmenter l'âge pivot (la possibilité d'une pension à taux plein) allongé à 59/60 pour les ADC et 64/65 pour les autres...

**Pour une pension à taux plein si vous avez cotisé 172 trimestres, la réforme macron, c'est 60 ans pour les ADC et 65 ans pour tous les autres !**

## Accélération de la réforme Touraine ...

### 172 trimestres nécessaire à partir de l'année 1964 !?

Aujourd'hui, le nombre de trimestres à cotiser évolue tous les ans pour atteindre 172 trimestres pour les agents nés à partir du dernier trimestre 1973. Cette augmentation est actuellement d'1 trimestre par an. Dans sa contre-réforme, le gouvernement veut accélérer le nombre de trimestres à cotiser pour une pension complète en atteignant les 43 années de cotisations pour les agents qui seraient né à partir de 1964 et en allongeant la durée de cotisation à partir de l'année de naissance 1961 ! Toutes les simulations faites aujourd'hui pour une grande partie des cheminot-e-s seraient caduques et avec à la clé, une double peine pour tous les cheminot-e-s quel que soit leur statut !

Cette contre-réforme n'est pas socialement et économiquement justifiée, c'est une nouvelle attaque libérale ! Ce sont les travailleurs qui vont en pâtir et qui seront face à un choix inique, celui de la pension décente ou du travail jusqu'au cercueil. Pour la fédération SUD-Rail, il est maintenant nécessaire d'organiser toutes les forces syndicales progressistes pour faire face à cette attaque contre le monde du travail ! Nous ne laisserons pas faire sans réagir !

EMMANUEL MACRON VEUT REPOUSSER  
L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE À 65 ANS

ET ON ÉCONOMISERA D'AUTANT  
PLUS D'ARGENT QUE PRÈS DE 30%  
DES FRANÇAIS LES PLUS PAUVRES  
SERONT DÉJÀ MORTS...

MAIS AVANT DE  
MOURIR, ILS AURONT  
FINANCÉ EN PARTIE  
LA RETRAITE DES RICHES  
QUI VIVENT VIEUX.

VOYEZ-VOUS,  
ÊTRE DE DROITE,  
C'EST TOUT  
UN ART !

